



OLY

Sixième édition des Subventions Héritage d'OLY Canada
Conditions générales
2 décembre 2024

1. DEMANDE

Date limite pour la présentation d'une demande : le vendredi 2 décembre 2025 à 23 h 59 (heure de l'Est).

Pour être prises en compte pour une Subvention Héritage d'OLY Canada cette année (la « **Sixième édition de la Subvention Héritage d'OLY Canada**), les personnes admissibles (les « **candidats** ») doivent se rendre sur le site Web de la Subvention d'OLY à l'adresse <https://sport.olympic.ca/oly/fr/appliquez-des-aujourd'hui-pour-obtenir-une-subvention-heritage-doly-canada-2023/> (le « **site Web** ») et remplir et soumettre le formulaire de demande (la « **demande** ») avant la date limite pour la présentation d'une demande. Les candidats peuvent soumettre un maximum d'une (1) demande. Une fois leur demande soumise, les candidats ne peuvent pas la modifier.

La présentation d'une demande signifie que vous déclarez que vous répondez à tous les critères d'admissibilité, que toutes les informations fournies dans votre demande sont véridiques et exactes et que vous avez lu et accepté les présentes conditions générales de la Subvention Héritage d'OLY Canada (les « **conditions générales** »).

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

a. Candidats

Pour être admissibles à demander la Subvention d'OLY, les candidats doivent :

- être actuellement résidents au Canada;
- être des Olympiens émérites ou des Olympiens actifs d'Équipe Canada;
- avoir reçu leurs initiales honorifiques **OLY** de l'[Association mondiale des Olympiens \(WOA\)](#);
- être en conformité avec la [Charte olympique](#), le [Code mondial antidopage](#), le [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport](#) et le [Code d'éthique du COC](#); et
- satisfaire à tous les autres critères d'admissibilité énoncés dans les présentes conditions générales.

b. Projets

Pour être admissibles à la Subvention d'OLY, les projets doivent:

- être principalement dirigés et contrôlés par un(e) candidat(e) admissible (ou un groupe de candidats admissibles);
- être considérés comme des organismes sans but lucratif ou soutenir directement une initiative communautaire malgré le fait qu'elle ait été constituée sous une forme d'incorporation/d'organisation différente;
- être conformes aux valeurs de la Charte olympique;
- être principalement mis en œuvre pendant l'année civile 2025; et
- satisfaire à tous les autres critères d'admissibilité énoncés dans les présentes conditions générales.

3. CATÉGORIES DES SUBVENTIONS

Le sport a le pouvoir de transformer des vies, des communautés et des environnements, et ce, bien au-delà de la compétition. Les Olympiens d'Équipe Canada nous montrent que leur héritage peut créer un changement positif dans notre façon de vivre, dans la façon dont nous traitons les uns les autres et dans la façon dont nous nous percevons. La Subvention Héritage d'OLY Canada est votre chance d'investir dans ce changement. Voici les trois catégories de subventions :

1. Podium
2. Jeu
3. Planète

PODIUM

Cette catégorie comprend les projets et programmes qui contribuent à soutenir un sport sûr, inclusif et accessible en renforçant le système sportif, en soutenant le parcours de l'athlète et en fournissant des recherches et des formations.

JEU

Cette catégorie comprend les projets et programmes qui contribuent à rendre le sport plus accessible aux jeunes et aux communautés, à encourager les jeunes à rester dans le sport et à assurer la diversité à tous les niveaux du sport.

PLANÈTE

Cette catégorie comprend les projets et programmes qui contribuent à rendre la planète plus saine et à soutenir la durabilité environnementale.

4. DÉTAILS DE LA SUBVENTION

Le comité de sélection de la Subvention Héritage d'OLY (le « **comité de sélection** ») examinera et évaluera les demandes et fera une recommandation finale au Comité olympique canadien.

- Subvention : de 1000 \$ à 10 000 \$ CA, à utiliser dans le cadre du projet du (ou de la) candidat(e) en 2025

De plus, le COC offrira une visibilité au(x) projet(s) sélectionné(s) via des plateformes contrôlées par le COC telles que le site Web d'OLY Canada (La vie OLY), le site Web d'Équipe Canada (olympique.ca) et/ou les comptes de médias sociaux d'Équipe Canada (Instagram, Linked IN, etc.).

Si, pour quelque raison que ce soit, un(e) candidat(e) sélectionné(e) n'est pas en mesure d'accepter la Subvention d'OLY ou n'accepte pas les conditions de l'accord de la Subvention d'OLY, la Subvention d'OLY sera abandonnée sans compensation ni responsabilité du Comité olympique canadien, du comité de sélection et de tout partenaire, commanditaire ou mandataire.

5. ACCORD DE LA SUBVENTION

La Subvention d'OLY est conditionnelle à ce que le (ou la) candidat(e) sélectionné(e) signe un accord du (ou de la) récipiendaire de la Subvention Héritage d'OLY Canada avec le Comité olympique canadien. L'accord du (ou de la) récipiendaire de la Subvention Héritage d'OLY Canada décrira les

droits et les attentes qui peuvent inclure, sans s'y limiter, en échange de la réception de la Subvention d'OLY:

- Obligation de produire des mises à jour sur l'état d'avancement et des indicateurs clés de rendement concernant le projet;
- Rapport/présentation du projet à la fin du projet/mandat;
- Conformité au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport, au Code d'éthique du COC et au Code de conduite du COC en milieu de travail, mis à jour de temps à autre, disponibles à l'adresse <http://olympic.ca/canadian-olympic-committee/governance/policies/> et aux autres politiques et procédures communiquées par le COC dans le cadre de la Subvention d'OLY;
- Exigences promotionnelles, y compris la contribution aux publications sur les réseaux sociaux faisant la promotion de la Subvention d'OLY; et
- Droits du Comité olympique canadien et de ses partenaires affiliés d'utiliser le nom du candidat, son image et les détails de son projet dans le cadre des messages publics et de la promotion de la Subvention Héritage d'OLY Canada.

6. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les noms, adresses, numéros de téléphone et adresses de courriel, les détails du projet et autres informations fournis par le (ou la) candidat(e) dans le cadre de la Subvention d'OLY sont recueillis par le Comité olympique canadien et peuvent être partagés avec le comité de sélection, des commanditaires, des partenaires ou des mandataires à des fins liées à la Subvention d'OLY, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, l'examen, l'évaluation et l'administration de la demande. Le Comité olympique canadien et/ou le comité de sélection peuvent aussi utiliser ces renseignements pour contacter les candidats afin de poser des questions ou obtenir des éclaircissements liés à leur demande. Vous trouverez plus d'informations sur la façon dont le Comité olympique canadien peut utiliser vos renseignements personnels ici <https://olympique.ca/enonce-de-confidentialite/>. En soumettant une demande et en fournissant ces renseignements, vous consentez et acceptez ces utilisations.

7. RÈGLES GÉNÉRALES

Pour être déclarés admissibles, les candidats, les projets et les demandes doivent satisfaire à toutes les conditions et à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les présentes conditions générales. Les décisions du Comité olympique canadien et du comité de sélection concernant tous les aspects de cette Subvention d'OLY sont finales et exécutoires.

La Subvention d'OLY n'est pas transférable et ne comprend que ce qui est spécifiquement mentionné dans les présentes conditions générales. Si la Subvention d'OLY ne peut pas être offerte telle que décrite dans les présentes conditions générales, le Comité olympique canadien se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs éléments par un autre, à sa seule discrétion.

Le Comité olympique canadien se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales, ce qui peut inclure des changements aux critères, à l'admissibilité, aux catégories et au calendrier du projet ou mettre fin au processus de la Subvention d'OLY à tout moment, sans aucune responsabilité envers les candidats. Toute modification apportée aux présentes conditions générales sera publiée sur le site Web. Les présentes conditions générales prévaudront en cas de conflit avec tout autre document.